



**MARIE RIVIER**  
ENSEMBLE SCOLAIRE PRIVÉ CATHOLIQUE  
Vendredi Établissement Collège

Sorgues, le jeudi 9 juillet 2026

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez. C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant le mardi 01 septembre 2026.

Vous trouverez, ci-dessous, les informations pour la prochaine rentrée qui se déroulera de la façon suivante :

### **Rentrée des élèves de sixième :**

**Mardi 1 septembre 2026 de 9h00 à 16h30**

**(Les parents devront déposer les enfants au grand portail du collège)**

**Le service restauration fonctionne dès le mardi 1 septembre 2026.**

(Pause repas 11h25 – 12h45 ce jour-là)

Les élèves doivent se munir pour ce premier jour de leur matériel pour écrire (trousse avec crayons, feuilles ou cahier de brouillon et agenda) ainsi que du porte-vues dans lequel ils glisseront les circulaires vous donnant des informations complémentaires de rentrée. Il sera également fourni à chaque élève un carnet de liaison.

**Les élèves termineront cette première journée à 16h30.**

**Mercredi 2 septembre 2026 : les 6<sup>èmes</sup> auront cours selon l'emploi du temps**

**(sauf les 6 SEGPA et les 6<sup>°E</sup>)**

**Nous vous informons que les élèves n'auront pas cours les mercredis après-midis. Il n'y aura donc pas de self.**

- **Informations diverses :**

### **Horaires de l'établissement :**

Votre enfant peut être accueilli dès 7 h 30 et jusqu'à 18 h 00 (étude du soir payante à partir de 16 h 50)  
Les cours se déroulent de 8 h 25 à 16 h 50 (les lundis – mardis – jeudis – vendredis), de 8h25 à 12 h 20 le mercredi.

**Date à retenir** : Mardi 1<sup>er</sup> septembre à 17h30, réunion d'informations Parents/Professeurs.

- **Transports :**

Si vous n'avez pas reçu les documents concernant la prise en charge des transports, vous pouvez vous inscrire en ligne : [https://inscriptiontransportscolaire.maregionsud.fr/srt\\_84/usager](https://inscriptiontransportscolaire.maregionsud.fr/srt_84/usager)

**CO VOITURAGE** : via le site Scoléo : <https://www.scoleo.fr/Covoiturage-Scolaire.html>

- **Fournitures scolaires :**

Dans le cadre de l'opération « Fournitures scolaires », le collège Marie Rivier, s'associe avec le site « SCOLEO ». Nous vous invitons à le visiter : [www.scoleo.fr](http://www.scoleo.fr) . Vous pourrez ainsi accéder directement à la liste de votre enfant en cliquant sur « fournitures scolaires » « nom de l'établissement » puis « nom et prénom de votre enfant ». Vous pourrez vérifier la liste correspondant à la classe de votre enfant, modifier le contenu de votre commande en supprimant ou en rajoutant des articles, et demander une livraison à votre domicile.

**Vous trouverez ci-jointe la liste de fournitures scolaires.**

- **L'Eau Vive :**

Nous travaillons avec la Librairie l'Eau Vive d'Avignon et nous vous proposons d'acheter les livres de lecture et les cahiers d'exercices demandés par les enseignants de discipline directement chez eux.

**La librairie sera présente dans l'établissement le mardi 1<sup>er</sup> septembre à 9h00 et à 17h00 pour les classes de 6<sup>ème</sup>.**

**La vente se fera dans le parc (moyens de paiement acceptés : chèque, espèces, carte bleue).**

Les livres sont tous vendus au même prix dans toutes les librairies de France depuis la Loi du 10 août 1981 dite « Loi Lang » qui instaure le prix unique du livre.

- **Tenue :**

La tenue vestimentaire et corporelle doit être décente et conforme à un esprit de travail, ce qui exclut les tenues excentriques, provocantes ou dénudées.

Il est autorisé de porter un pantalon ou un bermuda en jean (non troué), un pantalon en toile chino, une jupe ou une robe non moulante arrivant au niveau du genou, ainsi qu'un haut de couleur unie sans motif et sans marque apparents (tee-shirt, polo, à manches courtes ou longues, chemise, pull, sweat, voir le visuel).



04/07/2024

**La tenue de sport est exclusivement réservée aux séances d'EPS. Toute tenue de sport à l'effigie d'un club est interdite.**

Tout vêtement, badge, bijou ou autre faisant l'apologie de produits illégaux (drogue, alcool...) ou toute autre propagande est interdit. Les piercings et autres modifications corporelles sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Les couvre-chefs sont autorisés uniquement à l'extérieur des locaux. **Les bandeaux sont interdits.**

**Les colorations, crâne rasé et marques dans les cheveux sont interdits.**

Il sera demandé aux parents des élèves ne respectant pas ces consignes d'apporter une tenue de rechange le plus rapidement. Dans l'attente, il sera donné aux élèves une tenue, sous la forme d'une blouse de travail. Dans le cas des coiffures et coupes de cheveux, il sera demandé de rectifier celles-ci dans un délai rapide.

L'élève est maintenu en classe et le problème de la tenue, réglé en dehors de la classe.

Pour des raisons d'hygiène et de respect, il est interdit de cracher et de mâcher du chewing-gum dans

l'enceinte du collège.

Sont interdites également les manifestations d'amitié équivoques ou dépassant ce que la décence autorise dans une communauté scolaire, dans l'enceinte du collège et à sa périphérie.

Il est également interdit d'introduire et d'utiliser tout ingrédient (farine, œuf...) pour fêter tout événement, au sein de l'établissement ou de ses abords.

- **Téléphone portable :**

Nous avons une volonté éducative et nous privilégions les attitudes de socialisation. L'utilisation des téléphones portables ou de tout accessoire permettant d'écouter de la musique ou d'accéder à Internet est interdite hors cadre exclusif de la classe et sous la responsabilité de l'enseignant à des fins pédagogiques.

Le téléphone doit être éteint et déposé dans le cartable de l'élève, comme le prévoit la loi du 3 août 2018. Nous vous conseillons de prévoir un étui de protection.

Si tel n'est pas le cas, il sera confisqué et restitué en fin de journée. Il en est de même pour les montres connectées.

En cas d'urgence et de nécessité absolue de contacter votre enfant, vous pouvez le faire en passant par le service accueil du collège qui transmettra le message.

De même, si l'élève a besoin de contacter ses parents de façon exceptionnelle, nous lui permettrons de le faire en mettant un téléphone à sa disposition.

- **Affectations classe :**

Vous avez reçu, avec ce courrier, l'affectation de votre enfant pour l'année scolaire 2026-2027. **Aucun changement de classe ne sera accepté.** Tous les élèves auront la même amplitude horaire : lundi – mardi - jeudi – vendredi : 8 h 25 – 16 h 50, le mercredi 8 h 25 – 12 h 20

À partir de 15h00 (uniquement le vendredi) : début des séances de sections sportives foot et rugby et ateliers (découverte professionnelle, chorale, association sportive etc...)

6°A : Ecriture d'une nouvelle

6°B : Ecriture d'une nouvelle

6°C : Classe Théâtre

6°D : Le patrimoine en mots et en motifs - Un voyage à travers le temps avec le Français, les Mathématiques et l'Histoire.

Nous vous souhaitons un très bel été et de beaux moments de partage en famille. Prenez soin de vous et de vos proches.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir,

Bien à vous,

Catherine Rodriguez  
Chef d'Etablissement

Audrey Carlino  
Directrice Adjointe